

PROJET DE LOI DE FINANCES 2020



LPM ANNÉE **2**



MINISTÈRE
DES ARMÉES

ÉDITO



Précédé comme l'an dernier, d'une concertation approfondie avec les associations du monde combattant, le budget de la mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation, maintient tous les droits à réparation existants et la reconnaissance envers nos anciens combattants,

leurs ayants-droits - au premier rang desquels leurs conjoints survivants - et les victimes civiles de guerre ou d'actes de terrorisme.

D'un montant de 2,07 milliards d'euros, il est en baisse de 5,9 %, par rapport à 2019, en conformité avec la tendance constatée sur la période récente (-5 % à -7 %) du fait de la décroissance naturelle du nombre des bénéficiaires.

Au sein de ce budget, une somme de près de 1,6 milliard d'euros sera consacrée aux principaux dispositifs de réparation et de reconnaissance, à savoir les pensions militaires d'invalidité (912 millions d'euros) et la retraite du combattant (660 millions d'euros).

Ce montant intègre le coût de la montée en charge de la mesure, décidée l'an dernier par le Gouvernement, qui permet désormais aux militaires présents en Algérie entre juillet 1962 et juillet 1964 de bénéficier de la carte du combattant et des droits associés. Cette mesure concerne potentiellement 50 000 personnes, pour un coût en année pleine estimé à 30 M€.

Mais ce budget contient également plusieurs mesures en faveur des personnes vulnérables et des blessés.

Ainsi la dotation d'action sociale de l'ONACVG est maintenue à 26 M€ pour permettre d'aider les ressortissants les plus en difficulté.

La pension militaire d'invalidité versée au conjoint survivant d'un grand invalide de guerre sera revalorisée pour ceux et celles qui lui ont consacré au moins quinze ans de vie commune et de soins constants. Leur pension sera rehaussée pour un montant moyen de 1 285 euros par an, soit six cent mille euros qui bénéficieront à 461 personnes.

La subvention de l'Institution nationale des Invalides sera portée à 25 millions d'euros dont 13,7 millions d'euros qui financeront les travaux d'infrastructure permettant la création d'un pôle de réhabilitation post traumatique.

J'ai également proposé deux autres mesures.

La première porte sur le renforcement des actions pédagogiques de la politique de mémoire. Ainsi, cinq cent mille euros seront consacrés à des actions nouvelles afin que la mémoire des conflits passés contribue à la sensibilisation des jeunes Françaises et Français à la lutte contre la haine et les préjugés.

La seconde concerne les jeunes convoqués à la journée défense et citoyenneté. L'indemnité de transport qui leur est allouée sera revalorisée ; neuf cent cinquante mille euros supplémentaires sont prévus à cet effet. En 2020, la journée défense et citoyenneté concernera 766 000 jeunes pour un budget de près de 16 millions d'euros.

Le monde combattant évolue dans ses besoins et le nombre de ressortissants décroît régulièrement. J'ai donc décidé de poursuivre la transformation de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre avec l'objectif de conserver un réseau départemental adapté au nombre des bénéficiaires dans les territoires. L'Office améliorera sa performance et son efficacité et accentuera la dématérialisation des procédures. Ainsi, l'établissement réalisera 2 millions d'euros d'économies sur son fonctionnement dès 2020.

La subvention pour charges de service public de l'Office sera de 45 M€ contre 57,6 M€ en 2019. Cette baisse provient d'une mesure exceptionnelle de mobilisation de l'excédent de trésorerie accumulé par l'établissement.

Maintenir les droits des anciens combattants et de leurs conjoints survivants, ceux des victimes civiles de guerre et des victimes d'actes de terrorisme, poursuivre la réparation et l'aide apportée aux anciens harkis, leurs épouses et leurs enfants, aider les blessés et les personnes en difficulté, renforcer les actions de mémoire et adapter le fonctionnement de l'ONACVG ; tels sont les enjeux de ce PLF 2020 et telles sont les actions que je mènerai, aux côtés de la ministre des Armées, Florence Parly.

Geneviève Darrieussecq

Secrétaire d'État
auprès de la ministre des Armées

MISSION DÉFENSE - 10 POINTS CLÉS



01

Budget conforme : une hausse de 1,7 Md€ pour couvrir des dépenses nouvelles, conformément à la LPM, soit +4,5 % et un budget porté à 37,5 Md€

02

Effort national de défense : 1,86 % de la richesse nationale consacré à la défense en 2020, en route vers l'ambition de 2 % du PIB en 2025



03

Effectifs : 300 créations nettes de postes, 40 M€ pour renforcer la fidélisation des personnels civils et militaires et l'attractivité des carrières

04

Moderniser les équipements majeurs : avec 14,7 Md€ d'engagements (+83 % en un an), 6,8 Md€ de paiements (+18 %), le ministère accélère son investissement dans des matériels nouveaux



05

Des livraisons attendues : 128 Griffon, 4 premiers Jaguar, 12 000 HK 416F, 1 premier SNA Barracuda, 2 ATL2 rénovés, 2 premiers Mirage 2000 D rénovés, 1 MRTT Phénix, 2 A400M Atlas

DES ARMÉES

2020, LPM ANNÉE 2



06

OPEX et missions intérieures : un financement désormais normalisé et sécurisé à 1,1 Md€ pour les opérations, soit +250 M€ par rapport à 2019



07

À hauteur d'homme : environ 80 M€ pour le plan Famille, 120 M€ pour l'hébergement des personnels militaires, 540 M€ pour la maintenance et l'entretien des infrastructures



08

Innovation : un budget de 821 M€ pour les études amont, en hausse de 8,3 %



09

Espace : 448 M€, notamment pour le renouvellement satellitaire



10

Modernisation : réorganisation de l'administration centrale du ministère ; des responsabilités financières mieux réparties dans le domaine des infrastructures

MISSION ANCIENS COMBATTANTS - 10 POINTS CLÉS



01

Budget 2020 : un budget de 2,1 Md€ pour environ 2,4 millions de bénéficiaires

02

Des droits maintenus au profit du monde combattant : 912 M€ de pensions militaires d'invalidité et 660 M€ de retraite du combattant

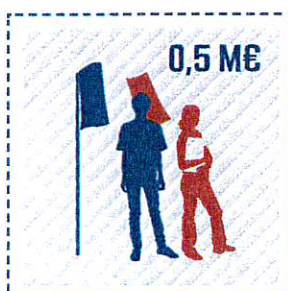
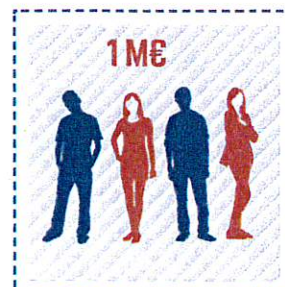


03

0,6 M€ de hausse de la pension au profit de celles ou ceux qui ont renoncé à toute activité pendant plus de quinze ans pour apporter des soins constants à leur conjoint grand invalide

04

Transport des jeunes : revalorisation de l'indemnité pour les jeunes convoqués à la journée défense et citoyenneté à hauteur de près de 1 M€



05

Jeunes et mémoire : 0,5 M€ en 2020 pour des actions pédagogiques de sensibilisation contre la haine et les préjugés

DES ARMÉES

2020, LPM ANNÉE 2



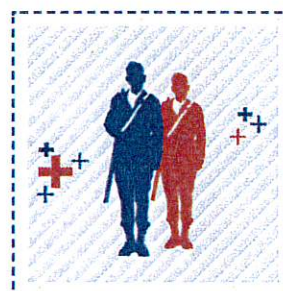
06

Carte du combattant : poursuite de la montée en puissance de la carte 62-64, avec un coût budgétaire de 30 M€ à terme pour 50 000 bénéficiaires



08

Harkis : poursuite des mesures décidées l'an dernier notamment le versement d'allocations de solidarité pour les enfants d'anciens harkis en difficulté



07

Modernisation de l'ONACVG : simplifier et améliorer le service rendu, tout en étant plus performant et plus efficient ; l'ONACVG se transforme



10

Institution nationale des Invalides : plus de 25 M€ de budget dont 13 M€ d'investissements pour un chantier de rénovation et la création d'un pôle de réhabilitation post-traumatique



09

Missions et niveau de prestation de l'ONACVG inchangés : aide sociale de l'ONACVG maintenue avec 26 M€

UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE ET IMPLIQUÉE AU PROFIT DE TOUS

DES DROITS MAINTENUS ET ÉTENDUS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

2,07 Md€

pour la mission Anciens combattants :

- 29,4 M€ pour le programme « Liens entre la Nation et son armée »
- 2036,8 M€ pour le programme « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »

Des droits maintenus

- 912 M€ de pensions militaires d'invalidité
 - 660 M€ pour la retraite du combattant
- Mais aussi les rentes mutualistes et l'allocation de reconnaissance en faveur des harkis.

26 M€

ACTION SOCIALE
ONACVG* EN 2020



* Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Des droits étendus

- Poursuite de l'octroi de la carte 62-64 pour les Anciens combattants d'Algérie : 50 000 bénéficiaires à terme.
- Conjoint survivant de grands invalides de guerre : 0,6 M€ de hausse de pensions en reconnaissance des soins constants apportés pendant plus de quinze ans.

UN SOUTIEN ACTIF AUX BLESSÉS MILITAIRES



274 MILITAIRES BLESSÉS

suivis dans le cadre de la convention entre l'ONACVG
et les armées

293 250 €

Budget pour l'activité sportive adaptée dont :

- 112 250 € INVICTUS GAMES*
- 98 900 € AD VICTORIAM**

* Événement sportif international dédié aux blessés militaires.

** Circuit de 10 étapes sportives pour les blessés militaires.

LE RAYONNEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL ET MÉMORIEL DES ARMÉES

4 THÈMES COMMÉMORATIFS EN 2020

- 150^e anniversaire de la guerre de 1870
- 80^e anniversaire de l'appel du général de Gaulle
- 75^e anniversaire de la libération des camps
- 70^e anniversaire de la création du bataillon de Corée

5 M€



Rénovation et valorisation des hauts lieux de la mémoire nationale, des nécropoles, des sépultures et des carrés militaires

44,7 M€

de subventions pour les trois musées nationaux des armées



UN RÉEL INVESTISSEMENT POUR LA JEUNESSE

Journée défense et citoyenneté (JDC)

- Plus de **750 000 jeunes** entre 16 et 25 ans en 2020
- Objectif : maintenir le taux d'intérêt pour la JDC à **84 % en 2020**

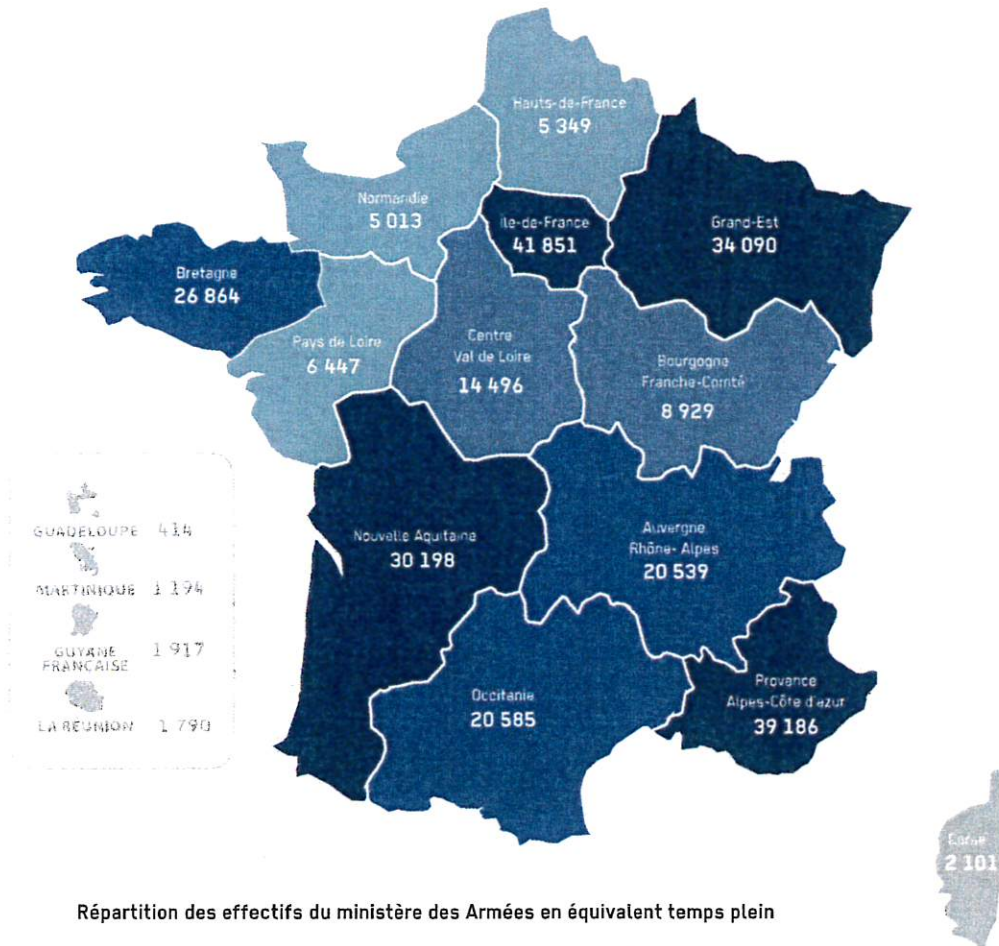
Service militaire volontaire (SMV)

- **1 200 volontaires stagiaires** en 2019
- **300 de plus en 2020**
- Objectif : maintenir le taux d'insertion professionnelle à **70 % en 2020**



NOTRE CONTRIBUTION À L'EMPLOI ET À L'ÉCONOMIE DANS NOS TERRITOIRES

Des personnels militaires et civils présents dans tous les territoires



Répartition des effectifs du ministère des Armées en équivalent temps plein



Un budget 2018 de 34,2 milliards d'euros qui a profité à tous les territoires

